



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 13858

Texte de la question

M. Michel Liebgott attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la place et le devenir de l'enseignement des langues anciennes. Nombre d'enseignants et praticiens des langues anciennes (latin et grec) s'inquiètent du devenir de ces disciplines. En effet, malgré l'ouverture de l'option latin dès la classe de cinquième depuis la réforme des collèges, il semble que de nombreuses sections de langues anciennes soient remises en cause dans de nombreux lycées, ce qui, dans le cas du grec, empêche bien souvent qu'en soit poursuivie l'étude. De plus, cela se traduit dans les classes préparatoires littéraires par une réduction sensible des dotations horaires, aboutissant à des réductions d'effectifs. Pourtant, on ne peut nier l'apport que l'étude de ces langues pour une formation humaniste et citoyenne en ce qu'elle suppose, aussi bien par l'analyse critique des textes et images de la civilisation gréco-romaine, d'exigeant par l'insistance sur le raisonnement et la logique induite par ces langues et de fondateur par l'appréhension des racines d'une culture européenne commune. Doit-on rappeler par ailleurs que ces enseignements restent obligatoires dans nombre de pays de l'Union européenne ? Le fait que près d'un tiers des élèves de cinquième aient demandé l'inscription dans les classes latinistes prouve la demande pour ces études. Il lui demande donc de préciser les mesures envisagées par le gouvernement, notamment dans le cadre de la réforme des lycées, pour assurer la pérennité de ces matières.

Texte de la réponse

Les informations concernant une éventuelle réforme des lycées ne sont pas fondées, et aucune décision n'est actuellement envisagée dans ce domaine. Le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie a décidé toutefois d'engager une réflexion sur les enseignements en lycée afin de mieux les adapter aux exigences de notre temps. A cet effet, une vaste consultation a été organisée dans tout le pays sous forme de questionnaires adressés aux élèves, aux enseignants et aux chefs d'établissement : elle a été coordonnée par M. Philippe Meirieu, professeur d'université. Les conclusions de cette consultation et les principales lignes de force qui s'en dégagent viennent d'être rendues publiques. En parallèle, un conseil scientifique présidé par le sociologue Edgar Morin et composé d'éminentes personnalités de la science et de la culture française, a été chargé de réfléchir aux moyens de mieux articuler les savoirs dispensés aux élèves afin de les mettre en situation d'appréhender les réalités de plus en plus complexes auxquelles ils auront à faire face dans leur vie sociale et professionnelle. L'ensemble de ces réflexions et consultations s'est synthétisé dans un colloque national qui s'est tenu les 28 et 29 avril 1998 à Lyon. Les conclusions de ce colloque font l'objet d'un rapport remis au ministre et à partir duquel un certain nombre de grandes orientations seront dégagées, qui seront soumises pour consultation aux confédérations syndicales et aux organisations d'employeurs, ensuite le Parlement sera associé à la réflexion. Les fédérations syndicales, représentatives des personnels des lycées, seront ensuite consultées, comme les différentes associations concernées, puis le Conseil national des programmes sera saisi.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13858

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 4 mai 1998, page 2435

Réponse publiée le : 1er juin 1998, page 3038